



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de modification du domaine public (déclassement) à Laneuville-au-Bois.

Le demandeur est Monsieur Antoine URBAIN domicilié route de Freyr 5 à 6970 Tenneville.

Les terrains concernés sont situés route de Freyr à 6970 Tenneville et cadastrés division 1, section C n°6B et 5B ;

Projet : l'aliénation d'une superficie de 00a 44ca du domaine public au profit du demandeur.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles 24 et suivants du Décret du 6 février 2014 portant sur la voirie communale.

Le dossier peut être consulté à la Maison communale durant la période d'enquête, sur rendez-vous pris au minimum 24 heures à l'avance auprès du service communal de l'urbanisme (Isabelle Simoens - 084 45 00 52 ou Charlotte Renard - 084 45 00 53), chaque jour de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h30 (sauf fériés ou fermeture exceptionnelle).

**L'enquête publique est ouverte le 11 février 2022 et clôturée le 14 mars 2022 à 11h**

Date d'affichage : 4 février 2022

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Route de Bastogne 1 à 6970 Tenneville ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@tenneville.be](mailto:urbanisme@tenneville.be) ;
- remises au service communal de l'urbanisme, dont le bureau se trouve au rez-de-chaussée de la Maison communale sise Route de Bastogne 1 à 6970 Tenneville.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service communal de l'urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête, qui aura lieu le 14 mars 2022 à 10h45 à la Maison communale.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des agents du service communal de l'urbanisme.